



PROCES VERBAL - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le 9 mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de QUINCY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de la convocation : 28 février 2023

Présents : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSIER, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIAK , Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET Christian MYZKIEWICZ, Jacques PERARD, Jean Michel RADOUX, Luc TABORDET.

Absents excusés : Sophie BERTRAND a donné pouvoir à Luc TABORDET, Mary STIANTI.

Monsieur Luc DELANNOY a été désigné secrétaire de séance.

Début de la séance 18h30

DELIBERATION N°2023 - 04

Adhésion à l'association TGV Grand Centre Auvergne

Le Président de la ligne TGV et Mobilité Ferroviaire Grand Centre Auvergne sollicite l'adhésion de la commune de QUINCY pour le réseau ferroviaire Paris/Bourges/Montluçon et le réseau Paris/Nevers/Clermont-Ferrand.

Coût de l'adhésion 50€.

Vote : 12+1 procuration
Pour : 11 + 1 procurations
Contre : 0
Abstention : 1

DELIBERATION N°2023 - 05

Subvention évènement « Les Rurales Folies »

Les jeunes agriculteurs du Cher sollicite une subvention dans le cadre de leur évènement « Les Rurales Folies » organisé par le canton de Lury-sur-Arnon / Vierzon / Graçay le 23 septembre 2023.

Le conseil municipal décide de leur attribuer la somme de 100€ pour leur évènement.

Vote : 12 + 1 procurations
Pour : 12 + 1 procurations
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N°2023 - 06

Restauration de la tombe du soldat Henri SAUVAGET

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de contribution pour la restauration de la tombe de Monsieur Henri SAUVAGET né à QUINCY le 14 juillet 1881 et mort pour la France le 24 janvier 1917 à Chaulnes dans la somme.

Le conseil municipal décide de ne pas attribuer de contribution pour la restauration de cette tombe.

Vote : 12 + 1 procuration Pour : 5 Contre : 8 Abstention : 0

DELIBERATION N°2023 - 07

Recrutement emplois saisonniers

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de prendre une délibération afin de prévoir le recrutement de cinq emplois saisonniers en fonction des besoins et du nombre d'enfants d'inscrits au centre de loisirs pour toutes les vacances de l'année 2023.

DELIBERATION N°2023 - 08

Régime indemnitaire du personnel communal

Le régime indemnitaire du personnel a été modifié par délibération afin que les titulaires et contractuels bénéficie du RIFSEEP.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**VENTE DU TERRAIN (MARAIS DE VOLVEAUX ET DE L'ECLUZEAU)**

La commune n'est pas intéressée par l'acquisition de ces terrains.

SITUATION DES COMMERCES (BAR ET TABAC)

Le Maire attire l'attention des élus sur la situation des deux débits de boissons et du débit de tabac implantés dans le centre bourg. En effet, les propriétaires vont prendre leur retraite et n'ont à ce jour pas trouvé de repreneur. La commune de QUINCY risque de perdre deux commerces.

Le Maire propose à ce que le conseil municipal effectue les premières démarches (renseignements) sur la faisabilité, l'achat, la restauration, d'un des bâtiments dénommé soit « la croix blanche ou l'ancienne épicerie ». Nous bénéficions du soutien de notre Sénateur et de la Communauté de Communes CŒUR DE BERRY.

Cette proposition est argumentée par le fait qu'il n'existe plus aucun commerce de proximité sur la RD27 qui traverse notre village, entre St FLORENT SUR CHER et VIERZON.

DEFORESTATION BOIS DE LA GENESTE

Le conseil municipal est alerté sur la déforestation opérée dans le bois de la « Geneste » à QUINCY (18) ainsi que les risques *que* cela pourrait entraîner auprès des deux stations de pompage en eau potable, la zone concernée étant implantée dans le périmètre de protection rapprochée approuvé par Arrêté Préfectoral N°2018-1-0035 bis.

Madame la Sous-Préfète a été avisée de cet état à savoir, si cette action constituait une suppression de l'état boisé ce qui serait contraire à l'article 22 de l'arrêté précité.